

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

Nous, Maire de la Commune de Bucquoy,

**DEPARTEMENT DU PAS
DE CALAIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CANTON DE BAPAUME

Vu la demande formulée par le Président de l'Association Jeunesse de l'Artois,

ARRETE

Considérant, après échange avec le Président de l'AJA, qu'au regard de l'état des terrains de football communaux, et des conditions météorologiques, il y a lieu d'interdire toute utilisation et compétition sportives sur l'ensemble de ceux-ci.

139/2022

ARRETONS

OBJET :

Stade/Interdiction/Jeux

Article 1 : l'utilisation du Stade Municipal de Football sera interdite le **04/12/2022**, dans le but de préserver les terrains.

Article 2 : sur Communication du Président de l'AJA, voici les modifications à apporter :

- le ou les match(s) suivant(s) devra ou devront être annulé(s) :

**U15 D3 - POULE B - AJ ARTOIS / LIEVIN
DIANA 1 à 10H**

Fait à Bucquoy, le 02 décembre 2022

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

